

COMITÉ DE PILOTAGE
MAISON DE L'EAU – INSTITUTION ADOUR

19 mai 2011

COMPTE RENDU

Présents :

Claude MIQUEU président du comité de pilotage et représentant du GIP Val d'Adour
Jean-Paul GABARD représentant du site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnau
Frédéric RÉ technicien rivière et représentant de l'Institution Adour
Alain PAYSSÉ maire de Jû-Belloc
Claude LABARBE adjoint du maire de Castelnau-R-B et association Les Amis de Mazères
Corinne PUYO directrice adjointe EPL Jean-Monnet Vic-en-Bigorre
Typhaine DULHAUSTE chargée de mission Pays du Val d'Adour
Paul LAFFITTE, foyer rural de Jû-Belloc
Alain MACHAT représentant AAPPMA Plaisance et fédération de pêche du Gers
André SUSSERRE représentant des chasseurs Castelnau-R-B et fédération de chasse 65
Paul COTTAVOZ président association Pierre & Terre
Jérémy ASTAU chargé de la mise en place du sentier de l'Adour
Paul JANIN stagiaire chargé de la révision du plan de gestion du Site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau
Gwenaël CHAUDRON animateur coordinateur Maison de l'eau - Institution Adour

Excusés :

Jacques DUFFAU maire de Hères
Lucien MONDAT vice-président du comité de pilotage et représentant de la communauté de communes de Lembeye
David CONDOTTA technicien rivière communauté de communes du canton de Lembeye
Mme MEISSONNIER inspection académique des Hautes-Pyrénées
M. l'inspecteur d'académie du Gers
Pierre TACHON président de l'association RIVAGES
Daniel DUPRAT agriculteur Jû-Belloc

Après un tour de table, Claude Miqueu remercie les personnes présentes à ce comité de pilotage. Frédéric RÉ précise que, suite aux élections cantonales, la désignation des missions des élus au sein de l'Institution Adour se fera lors du prochain conseil d'administration le 1er juin prochain. Il rappelle également le fonctionnement du comité de pilotage qui fait des propositions de gestion, d'animations qui doivent ensuite être validées par l'Institution Adour.

I. Maison de l'eau

1 Travaux d'extension et présentation

Les 60 m² supplémentaires doivent permettre un meilleur accueil du public avec la création d'une salle de consultation audio et vidéo, un espace d'accueil, une circulation séparée entre espaces de travail et espaces d'accueil, la prise en compte des publics atteints de handicap moteur et visuel. Ces travaux sont financés pour moitié par la Région Midi-Pyrénées et pour l'autre moitié par l'Institution Adour.

Concernant les matériaux utilisés, ont été privilégiés des matériaux les plus durables possibles donc murs en briques monomur, isolation en ouate de cellulose, menuiseries en aluminium. L'achèvement des travaux d'extension est estimé par l'architecte à fin octobre – novembre.

Le comité de pilotage souhaiterait que l'Institution Adour l'associe à l'inauguration de la Maison de l'eau. La prochaine séance, à prévoir mi-septembre, pourrait être l'occasion de travailler sur ce sujet.

2 Animations environnement

a) Bilan 2010-2011

Des établissements scolaires répartis dans tout le Pays du Val d'Adour (32, 65, 64) font appel à la Maison de l'eau pour mettre en place des animations environnement. Cette année, en plus des animations de découverte de l'Adour, de son écosystème, de ses usages, la Maison de l'eau proposait deux nouvelles animations : « Observation des oiseaux de l'Adour » sur la « gravière » de Riscle en partenariat avec le GIC Colverts ; « Découverte de l'écosystème Adour avec l'abeille » en partenariat avec l'association Artpiculture et Philippe Kindts apiculteur local.

L'équivalent de 64 demi-journées d'animations a été proposé aux établissements scolaires et aux centres de loisirs et 1029 enfants ont assisté à ces animations. Toutes animations ne sont pas terminées, un bilan total sera établi lors du prochain copil.

Les partenaires des différentes manifestations proposées par la Maison de l'eau sont remerciés.

b) Projets

Pour 2011-2012, est prévu une animation en partenariat avec les médiathèques intercommunales de Plaisance et Vic autour du paysage, de l'eau et de la rivière. Sont programmées pour l'école d'Andrest et le centre de loisirs de Vic-en-Bigorre des actions pédagogiques autour de l'Échez et une exposition sur l'évolution du paysage et l'usage des cours d'eau.

Claude Miqueu précise que la Maison de l'eau devra prendre en compte dans ces différentes collaborations avec les médiathèques, centres de loisirs, regroupements pédagogiques (RPI), la réforme des collectivités territoriales et la nouvelle carte intercommunale. Car celles-ci auront une influence sur les compétences intercommunales et la réorganisation des politiques de la petite enfance et de l'enfance. La Maison de l'eau pourrait à cette occasion renforcer son rôle de référent pédagogique sur les enjeux de l'eau.

3 Renouvellement de la composition du comité de pilotage

a) Institution Adour

M. Daguzan n'étant plus administrateur de l'Institution Adour, il ne représentera plus l'établissement public au sein du comité de pilotage de la Maison de l'eau. Un conseil d'administration de l'Institution est programmé le 1er juin prochain où seront notamment déterminées les missions des différents administrateurs.

b) Nouveaux partenariats

La Maison de l'eau a développé des partenariats autour du site naturel ou des projets pédagogiques. Il pourrait être proposé à ces partenaires d'intégrer le comité de pilotage de la Maison de l'eau pour asseoir ces collaborations et développer de nouveaux projets.

Il s'agit de la médiathèque intercommunale de Plaisance, du GIC Colverts et des syndicats de gestion de l'Adour gersoises et haut-pyrénéen.

Le comité de pilotage approuve ces propositions, sous réserve pour l'entrée du GIC au copil d'en informer le représentant des sociétés de chasse de Jû-Belloc et Hères absent ce soir. M. Miqueu précise également que d'autres médiathèques et bibliothèques sont présentes sur le territoire et qu'il souhaite que le médiathèque de Plaisance soit tête de réseau des autres structures équivalentes. Cette proposition est validée par le comité de pilotage.

II. Site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau

1 Révision du plan de gestion

Après plus de six ans de mise en œuvre, le plan de gestion réalisé par le conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN M-P) en 2005 doit aujourd'hui être réactualisé.

Bilan de ces années de gestion, mise à jour des connaissances naturalistes, formulation des objectifs et orientations, sont les missions qu'effectuent actuellement Paul Janin.

Paul Janin effectue son stage de six mois d'ingénieur forestier à la Maison de l'eau avec pour sujet la révision du plan de gestion du site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau et présente les principes de la révision d'un plan de gestion, son déroulement, comment cela se traduit concrètement, la philosophie globale de la gestion d'un site tel que Jû-Belloc (voir diaporama). Sur ce dernier point, le comité de pilotage tient à compléter la notion de « gestion non interventionniste ». Une « gestion interventionniste » ne sera pas possible « sans avis du comité de pilotage ».

Paul Janin termine son stage mi-août et aurait souhaité présenter ses travaux à cette période. Le comité de pilotage ne pouvant se réunir si tôt, proposition est faite à l'Institution Adour de prendre en charge les frais de transport de Paul Janin pour un aller et retour entre son futur lieu de travail et Jû-Belloc.

2 Gestion du site

Suite au dernier comité de pilotage, et conformément aux préconisations du plan de gestion, ont été réalisés sur le site cet hiver une observation des oiseaux hivernants et ce printemps deux indices ponctuels d'abondance (IPA) des oiseaux en nidification, dans un partenariat fédérations de chasse 32 et 65, Nature Midi-Pyrénées et CPIE Pays gersois.

L'intérêt est de connaître à un moment donné les oiseaux présents sur le site. Il pourrait être intéressant de mettre en place ces comptages avant chaque révision du plan de gestion.

Les résultats de ces deux études seront présentés lors du prochain comité de pilotage.

3 Entretien du site

Pas de remarque de la part du copil, voir diaporama.

4 Aménagements

a) Cistude

Le CPIE a réalisé au bassin des Délios un radeau « d'ensoleillement » et ouvert quelques placettes qui pourraient constituer des sites de pontes potentielles.

b) Rucher pédagogique

Des apiculteurs ont sollicité l'Institution Adour pour l'installation de ruches sur le site en respectant toutes les règles de sécurité vis à vis des usagers (promeneurs, cavaliers, familles, ...). Une association propose l'usage de ces ruches pour des animations autour de la biodiversité, de la forêt alluviale et de l'eau avec comme vecteur l'abeille.

Le copil valide cette proposition en vérifiant toutefois que l'association Artpiculture offre toutes les garanties de sécurité, d'assurance, de responsabilité, pour assurer ces animations.

III. Perspectives

Les schémas présents dans le diaporama joint récapitulent les missions de la Maison de l'eau et le contexte territorial et financier dans lequel elle s'inscrit :

- la Maison de l'eau est aujourd'hui une tête de réseau en matière d'information, de formation et d'animations pédagogiques autour des enjeux liés à l'eau ;
- ce rôle identifié fonctionne sur le territoire et auprès des différents partenaires ;
- des financements présents hier sont ou vont devenir difficilement mobilisables (départements et régions, crédits Leader) ;

Par conséquent le comité de pilotage s'interroge sur la pérennité de la Maison de l'eau pour les années à venir : quels financements pourraient permettre une programmation pluriannuelle des projets de la Maison de l'eau ?

- LIFE est un programme européen pour des projets de 3 à 5 ans avec 50% de subventions (1 million) sur de l'investissement et du fonctionnement soit des programmes de 2 millions d'euros.

Il comprend trois volets : environnement, gouvernance et information. Compte tenu des missions de la Maison de l'eau, LIFE pourrait être un outil adéquat mais ce programme vient financer des projets de dimension importante.

Par conséquent, deux solutions pourraient être envisageables :

- un projet porté à l'échelle du territoire du Pays du Val d'Adour avec le risque que ce territoire réduit ne soit pas considéré comme pertinent, mais avec l'argument de sa transposition potentielle à des petits pays européens;
- un projet porté à l'échelle du bassin de l'Adour, en adéquation avec les objectifs de gestion intégrée du bassin portés par l'Institution Adour (ressource, milieu, informations).
- le comité de pilotage propose à l'Institution Adour de venir présenter ces interrogations et propositions devant le conseil d'administration de l'Institution Adour, notamment dans le contexte des Grenelles 1 et 2, et de la réforme des collectivités territoriales.

Toutefois, en premier lieu, une rencontre avec le futur délégué de l'Institution Adour à la Maison de l'eau, sera programmée pour aborder ces questions.

Claude Miqueu remercie l'assemblée, la séance prend fin à 20h30.

Annexe

Diaporama de la séance